

hommes pour obtenir leurs faveurs et le suffrage de leur parti ; c'est ce même député qui a aujourd'hui l'audace de se lever dans cette chambre chaque fois que l'occasion lui en est offerte, pour jeter l'injure au parti libéral et à la mémoire du regretté M. Mercier, ainsi qu'à l'administration libérale dont il partageait si ardemment les vœux et dont il a recueilli si ardemment aussi les faveurs et le patronage. Pourquoi ne garde-t-il donc pas le silence ? Qu'il ait donc au moins la décence de se taire et de ne pas injurier ceux qui l'ont fait élire en 1891. Il est vrai que l'honorable député de Bellechasse oublie vite son passé et les circonstances dans lesquelles il a été élu aux élections de 1891. Il est vrai qu'en 1891 il a été élu grâce au parti qu'il combat et qu'il injurie maintenant, grâce à la souscription de la Baie des Chaleurs, s'il y en a eu une, malgré les efforts du parti dont il demande aujourd'hui les faveurs, parti qui l'avait rejeté de ses rangs avec raison, et si nous l'avions, connu comme nous le connaissons aujourd'hui, l'honorable député aurait aussi été rejeté plus tôt des rangs du parti libéral. Du moins, pour ma part, je l'aurais fait.

J'ai été étonné de l'entendre dire qu'il n'y a pas de scandale attaché au nom des ministres qu'il appuie maintenant. Mais si je prends les *Débats* de 1891, j'y trouve la preuve que l'honorable député de Bellechasse (M. Amyot) n'a pas cessé de dénoncer ses amis d'aujourd'hui. Que n'a-t-il pas dit contre ce gouvernement ? M. l'Orateur, n'est-ce pas le même député qui s'écriait dans cette chambre que c'était bien beau la protection, mais que cette question avait fait son temps ; que, de plus, les principes du libre-échange et de la protection n'étaient plus en jeu, qu'il s'agissait tout simplement de chasser du pouvoir les voleurs et les pillards des travaux du havre de Québec. Ceux qu'il défend aujourd'hui, il les couvrait d'injures alors. Nous voyons le même député baisser les pieds des hommes qu'il insultait alors. Pourquoi ? Pour obtenir leur faveur et par ce moyen s'assurer de nouveau le mandat qui lui a été confié en 1891, grâce au concours que lui a donné le parti libéral.

Quant au bill de l'honorable député d'Ontario-ouest (M. Edgar), le parti libéral l'approuve, je crois, car il n'y a rien dans cette mesure qui puisse affecter ce parti. Pour ma part, je suis prêt à voter pour ce bill, parce qu'il aura pour but d'empêcher les grands entrepreneurs de demander et d'obtenir des subventions pour des entreprises de chemin de fer, et de prendre une partie de ces subventions pour les donner comme souscription au fonds électoral du parti conservateur dans le but de faire élire les candidats ministériels.

Je n'ai donc pas cru devoir laisser passer sous silence les paroles provocatrices du député de Bellechasse, je ne me propose pas ce soir de discuter sa conduite politique depuis 1891, je le ferai en temps et lieu. Je lui répète ce que je lui ai déjà dit, — quand ce ne serait que pour le mettre davantage sur ses gardes, — qu'il est le dernier homme qui devrait jeter l'injure à la face des hommes du parti libéral, et se permettre de chanter les louanges du parti conservateur. L'honorable député de Bellechasse a, tour à tour, donné son appui au parti conservateur et au parti libéral ; il n'y a guère de sujet sur lesquels il n'a pas eu deux opinions contraires ; il a flatté l'un et l'autre partis pour avoir leur faveur. C'est son affaire ; et je lui dis que nous discuterons tout cela en temps et lieu devant

ses électeurs. Pour le moment je lui demande de cesser de lever le voile sur le passé et d'injurier ceux qui ne lui ont fait que du bien. (Texte.)

M. DAVIN : Je propose que la séance soit levée.

M. AMYOT : Je suis bien aise que l'honorable député de Montmagny (M. Choquette) ait enfin fait connaître le fond de sa pensée. Il y a longtemps qu'il avait cela sur le cœur, et qu'il se proposait sans doute de dire, devant cette Chambre, ce que nous venons d'entendre. Il proférerait ses injures ailleurs, il les écrivait dans les journaux, il les répétait partout hors ma présence.

L'honorable député prétend que j'ai été élu en 1891, grâce à l'argent provenant du scandale de la Baie des Chaleurs.

C'est la première fois qu'il dit cela de manière à être bien compris. Je lui demande ses preuves. Qu'il les fournisse, s'il en a. En 1891, j'ai fait la lutte comme conservateur-national. Cette élection m'a coûté bien peu cher. Elle a été contestée et je suis sorti triomphant de cette contestation, comme de bien d'autres, intentées contre moi antérieurement par le parti libéral et qui furent déboutées après enquêtes.

Ce que j'ai fait en 1891, je n'ai pas honte d'en parler. J'ai subi les conséquences du mouvement national commencé en 1885 ; j'ai agi de bonne foi et je n'ai rien à regretter de ce que j'ai fait alors, parce que les sentiments qui m'animaient étaient purs et loyaux. J'avais cédé à un sentiment patriotique et j'étais lié par mon passé.

M. l'Orateur, si c'était à refaire aujourd'hui je profiterais de l'expérience que j'ai acquise depuis, mais là n'est pas maintenant la question. Il s'agit de savoir ce que j'ai fait. J'ai été conservateur-national et comme tel j'ai dû, dans une certaine mesure, m'associer au parti libéral pendant les années écoulées de 1886 à 1891. Cela est vrai. Le parti libéral m'a donné son appui dans le comté de Bellechasse, c'est encore vrai. Mais l'honorable monsieur a laissé entendre que j'avais été mêlé aux scandales de Québec. S'il tient à sa réputation, il va nous dire dans quelle affaire scandaleuse le nom du député de Bellechasse a été mêlé. Qu'il le dise, c'est le temps et je suis prêt à répondre à toute accusation de ce genre. Il viendra sans doute dire : comme avocat vous avez eu de l'ouvrage du gouvernement de Québec. Oui, M. l'Orateur, j'ai eu de l'ouvrage de ce gouvernement et j'ai été payé pour une partie de cet ouvrage. Je l'ai bien et dûment gagné cet argent, et ce que j'ai ainsi gagné et bien au delà a passé pour soutenir un organe qui défendait les intérêts du parti conservateur-national.

Ce n'est pas là du *bloodage*. J'avais le droit de gagner ma vie comme avocat, et je crois que quand j'ai représenté la Couronne à Québec, le nombre de verdicts que j'ai obtenus a été si considérable que si l'honorable député de Montmagny veut consulter ceux de ses amis qui défendaient les criminels devant les cours alors, ils lui diront qu'il n'était presque pas possible d'arracher un criminel à la justice.

Mais quant au *bloodage*, je le défie de trouver un cas, un commencement de cas, un soupçon de cas, dans lequel il ait vu le nom du député de Bellechasse. Ni dans l'affaire de la Baie des Chaleurs, ni dans celle de la sylviculture, ni dans aucune des affaires véreuses du gouvernement local